



# ASSOCIATION DES CLUBS CORPORATIFS DE LA COMMUNAUTE URBAINE D'ARRAS

## SQUASH 2025/2026

### REGLEMENT PARTICULIER

1 soirée sera organisée et aura lieu à partir de 17H30 au n°35 rue Sadi Carnot 62223 Anzin St Aubin

Le vendredi 27 mars 2026 (fiche d'inscription à retourner pour le vendredi 20 mars 2026)

#### **1 – LES CONCURRENTS**

Chaque concurrent(e) s'inscrira à la soirée en débutant – occasionnel ou régulier.

Chaque concurrent devra être titulaire de la licence corporative et devra faire valider son inscription à cette compétition par son club corporatif. Les ayants droit (conjointes et enfants à partir de 14 ans) sont autorisés à concourir. Le championnat est individuel mais le classement final est établi par corporation.

#### **2 – LES EPREUVES**

Il s'agit d'un tournoi individuel.

Deux catégories sont proposées :

##### **1 ) CATEGORIE HOMMES**

Tous niveaux

##### **2 ) CATEGORIE FEMMES**

Tous niveaux

#### **3 – DEROULEMENT**

En cas de forte affluence dans l'une des catégories, les concurrents seront répartis en 2 niveaux : confirmés (demi-finalistes de la saison précédentes, licenciés FFSquash et tout autre participant qui jugerait son niveau suffisant) et débutants.

Les compétiteurs seront répartis dans des poules de 3 ou 4. Si le nombre d'inscrits dans une catégorie est inférieur à 8, la compétition pourra se dérouler sous la forme d'un championnat.

A l'issue de la phase de poule, un tableau principal en élimination directe sera établi et annexé d'une consolante. Un classement complet sera ainsi établi pour chaque catégorie. La fin de la compétition est fixée à 22h00.

Les matchs se feront en 2 sets gagnants de 11 points (peut être changé le jour J, en fonction du nombre de participants).

#### **4 – MATERIELS**

Des raquettes de prêt seront disponibles mais les joueurs qui le souhaitent peuvent apporter leurs raquettes.

Il est demandé aux participants de se munir de chaussures adaptées à la pratique de sport en salle avec des semelles non marquantes.

Nous comptons sur votre présence, votre fair-play et à cette occasion sur le respect des équipements et locaux mis à votre disposition par le club de squash de la ville d'Anzin Saint-Aubin.

## **5 – ASSURANCE**

L'association des clubs corporatifs est en charge d'assurer les locaux utilisés lors des soirées de championnat.

Chaque corporation est en charge d'assurer ses sportifs et de vérifier leur capacité à pratiquer la discipline (certificat médical valide de non contre-indication à la pratique du squash en compétition)

## **INSCRIPTIONS**

Via la fiche d'inscription jointe à retourner par mail : [corpos.cua@gmail.com](mailto:corpos.cua@gmail.com)  
copie à : [kmorvant@wanadoo.fr](mailto:kmorvant@wanadoo.fr) et [robertkondrat62@gmail.com](mailto:robertkondrat62@gmail.com)

**Pour toute question:**  
**Robert KONDRAT**  
**[corpos.cua@gmail.com](mailto:corpos.cua@gmail.com)**  
**06 29 96 45 23**



# ASSOCIATION DES CLUBS CORPORATIFS D'ARRAS ET DE LA C.U.A

---

## SQUASH 2025

**VENDREDI 27 MARS 2026**

CORPORATION :

| NOM | PRENOM | N° DE LICENCE |
|-----|--------|---------------|
|     |        |               |
|     |        |               |
|     |        |               |
|     |        |               |
|     |        |               |
|     |        |               |
|     |        |               |
|     |        |               |
|     |        |               |
|     |        |               |
|     |        |               |
|     |        |               |
|     |        |               |
|     |        |               |

Imprimé à retourner impérativement pour le 20 MARS 2026